



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction des Finances

Service des Subventions et Garanties
d'Emprunt

Affaire suivie par : D. HAROUTUINIAN
Poste: 71-96

2011-CP-3808

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 septembre 2011

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDÉE À LA SECTION D'HOUDAN
DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2011**

POLITIQUE SECTORIELLE : ACTION SOCIALE

SECTEUR D'INTERVENTION : AUTRES ACTIONS A CARACTERE SOCIAL

PROGRAMME : SOUTIEN AUX ANCIENS COMBATTANTS

DONNEES FINANCIERES	CP 2011
MONTANT ACTUALISE	83 000 €
MONTANT DEJA ENGAGE	40 331 €
MONTANT DISPONIBLE	42 669 €
MONTANT RESERVE POUR CE RAPPORT	110 €

L'Assemblée départementale a ouvert au Budget Primitif 2011 un crédit de 83 000 euros, destiné à l'attribution de subventions pour le fonctionnement des associations d'anciens combattants et victimes de guerre.

J'ai l'honneur de vous présenter une nouvelle demande d'association locale, ne figurant pas sur la liste jointe en annexe au budget primitif 2011.

Le dispositif d'aide au fonctionnement en faveur de ces associations a été établi par la délibération du 22 janvier 2009. Il consiste en l'allocation d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant forfaitaire de 110€.

Ainsi, je vous propose d'allouer à la section d'Houdan de l'Association de l'Union Nationale des Combattants (UNC) une subvention d'un montant de 110 Euros pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2011.

Si vous en êtes d'accord, je vous invite à délibérer dans les termes suivants :